MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
de MAINE-et-LOIRE
3 rue Charles Lacretelle - BEAUCOUZE - 49938 ANGERS CEDEX 9
Téléphone : 02 41 31 75 75 - Fax 02 41 31 78 99

Service Entreprises - Secteur Cotisations

BULLETIN DE MODIFICATION OU DE MUTATION DE TERRES

Utiliser un bulletin par compte propriétaire et par preneur

EXPLOITANT CEDANT

Nom ou Raison Sociale :

Prénom :

Adresse :

SIREN / SIRET :

Numéro d'adhérent :

PROPRIETAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

Numéro de compte propriétaire :

— — — — — — — — — — —

Département :

Commune :

EXPLOITANT PRENEUR

Nom ou Raison Sociale

Prénom :

Adresse :

SIREN / SIRET :

Numéro d'adhérent :

REFERENCES CADASTRALES DES TERRES									Faire Valoir (3)	Date de cession ou de reprise (4)	Observations (part du fruit en cas de métayage, lieu-dit…)
PARCELLE		BTQ	Sub Fisc	Groupe culture	CS	SUPERFICIE					
Section	Plan					Ha	A	Ca			

(3) M : Métairie - D : Faire-valoir Direct - F : Fermier ou occupant

(4) Les mutations en cours d'année prennent effet au 1er janvier de l'année suivante.

Fait à _____ le _____

Les signatures du cédant, du preneur et du propriétaire sont obligatoires

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT CEDANT

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE

SIGNATURE DE L'EXPLOITANT PRENEUR

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.